SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués par courrier en date du vingt-sept février deux mille dix-neuf, se sont réunis en mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Jean-Marc BERGIA, Michel RUEDA, Jean-Jacques MARTINEZ, Nicolas CALMES, Serge DESCADEILLAS, Michel LACAY, Denis BOYER, Régis GRANGE, Cécile PECHOULTRES, Jean-Loup BASTIEN, Marie-Claire FAUSTINI, Maurice GALY, Chantal GILAMA, Pascale MESBAH LOURDE, Colette SUZANNE, Pierre LOPEZ, Philippe LACAZE, Anne-Marie VIGNEAUX, Yvon LASSALLE, Francine PONT FASSEUR, Francis BOY, Jean-Claude COURNEIL, Jean LABORDE, Jean-Claude RIVES, Marie GILAMA, Agnès TEYSSEYRE, Thierry SIRGANT, Christian ROUZAUD, Hervé FRANQUINE

Suppléants : Isabelle SEYTEL, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Amédée LABORDE, Claude DOUSSIET, Arièle BROQUEVILLE

Excusés : Jean-Pierre DUPRAT, Didier MEDA, Georges GATEIN, Joël CAZAJUS, Jean-Claude ROUANE, Thomas DZIEDZIC, Henri DEJEAN, Jean-Louis GAY, Daniel LEBLANC, Denis TURREL, Maryse VEZAT-BARONIA, Pierre VIEL, Sébastien MERIC, Stéphane CORATO, Laurent PANIFOUS, Paul FRANQUINE, François VANDERSTRAETEN, Jean-Louis CAUHAPE, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Véronique GRANDET, Jean-Pierre BERGER, Claude LLUIS, Claudine SACILOTTO, Jean-Luc COURET, Jacques HORTOLA, Christian PORTA, Dominique DUFOSSE, Lydia BLANDINIERES, Christian GROS, Rolande MARTINEZ, Philippe JALOUX, Roger BUFFA, Jean-Paul DEJEAN, Sébastien SOUBIES.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président, ouvre la séance à dix-huit heures dix et remercie les participants à cette réunion.

Francis BOY est élu secrétaire de séance.

19/01 Approbation du compte rendu des séances des 14 et 21 novembre 2018

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver les procès-verbaux des séances des 14 et 21 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance des 14 et 21 novembre 2018.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Marché de plantation de haies à l'entreprise Clarac pour un montant de 19 305,40 €HT,
- Marché de restauration post crue, lot 2 (ruisseaux du Bouyet et du Labarthe), à l'entreprise SOFOPA, pour un montant de 5 365,00 €HT.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, directeur du SMIVAL, précise que le lot 1 du marché a été réalisé par la société SATF. Le lot 2 confié à SOFOPA vient de démarrer la veille et devrait être achevé sous quinzaine.

Présentation du rapport d'activités 2018

Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'activités 2018.

Thomas BREINIG présente les faits marquants de 2018 :

- l'organisation administrative du syndicat a été modifiée par la représentation-substitution des Communes par les Communautés d'agglomération et de communes au titre de la compétence GEMAPI,
- six séances du Bureau syndical et neuf réunions du Comité syndical se sont tenues,
- des rencontres institutionnelles, en particulier avec les parlementaires de la vallée,
- sur le volet gestion des rivières, la tranche de restauration post crue s'est déroulée à l'automne,
- un effort particulier de sensibilisation a été porté sur la question de la mobilité des rivières,
- le suivi de la qualité de l'eau se poursuit
- le chantier d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars a été réalisé dans l'année : après l'abaissement du plan d'eau et la pêche, les terrassements ont été effectués au printemps. La crue de juillet a impacté certains ouvrages fraichement réalisés qui ont été repris courant décembre avec la végétalisation des berges et la pose du compteur.

Monsieur le Président souligne l'importance du chantier d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars. Il avait promis au Maire de Saint Ybars de faire le maximum pour réaliser l'ouvrage. Après dix ans de recherche de financements, de dimensionnement de la solution technique adéquate et de procédures administratives, l'opération est désormais achevée, en espérant que les ouvrages tiennent au moins une vingtaine d'année.

Pauline QUINTIN présente les actions menées sur la prévention des inondations :

- la pose d'échelles limnimétriques,
- le retour d'expérience sur les coulées de boue,
- le trentième kilomètre de haies a été planté sur la vallée,
- plusieurs études se sont achevées, notamment l'étude hydraulique aval, la remise de l'avant-projet de la digue de Lèze morte,
- le suivi hydrologique a été intense, avec une crue de plein bord de la Lèze en février, une crue sur le bassin versant du Roziès, la crue de juillet de la Lèze et ses affluents sur le secteur médian, générant de nombreuses sollicitations auprès du SMIVAL.

Monsieur le Président indique avoir récemment participé à une réunion organisée par le Conseil départemental de la Haute Garonne sur le sujet des coulées de boue. Un certain nombre d'agriculteurs présents à cette réunion sont prêts à rechercher des solutions. Ces réflexions, auxquelles le SMIVAL participe depuis 2003, doivent désormais passer à la phase opérationnelle. Le Département et les élus locaux souhaitent des évolutions dans les pratiques et les aménagements pour réduire les impacts des coulées de boue.

Colette SUZANNE précise que les coûts de nettoyage avaient atteint 3 millions d'euros en 2008.

Thomas BREINIG explique que l'année 2018 a également été marquée par des évolutions des personnels avec un congé maternité, remplacé par un contractuel, et le départ à la retraite de l'adjoint administratif début 2019.

Claude DOUSSIET interroge sur les solutions concrètes pour pérenniser les haies et l'implication du Département dans la plantation de haies.

Thomas BREINIG précise que le SMIVAL participe aux PLU lorsqu'il est convié. La plantation de haies est à ce jour relativement bien financée. La contribution de 15% des Départements permet généralement d'atteindre le taux maximum de 80% d'aides publiques.

Monsieur le Président et Claude DOUSSIET s'accordent sur la nécessité de fédérer les dispositifs de plantation.

Monsieur le Président souligne la couverture médiatique des actions du SMIVAL et les rencontres régulières avec les populations.

19/02 Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du compte administratif et à en approuver les montants. Il explique que le PAPI d'intention de la Lèze sera examiné, pour labellisation, le 21 mars. Le budget 2019 doit donc intégrer les actions prévues et disposer de financements pour intervenir en cas de crue. Il souligne la gestion en bon père de famille des finances du syndicat et invite Nicolas CALMES à en présenter les principaux postes.

Nicolas CALMES détaille les principales évolutions du compte administratif : le matériel roulant a nécessité d'importantes réparations interrogeant sur un éventuel remplacement, le recours à une maintenance informatique et téléphonique suite au piratage de l'année précédente, les missions permettent de représenter le SMIVAL dans les congrès et manifestations.

Marie-Claire FAUSTINI interroge sur les participations des Communes au SMIVAL alors que l'intercommunalité fait payer la Commune.

Nicolas CALMES explique que les missions hors GEMAPI continuent en 2018-2019 à être à la charge des Communes. A partir de l'adoption des nouveaux statuts, les communes ne financeront plus directement le SMIVAL.

Monsieur le Président précise que lorsque la modification statutaire aura été signée par les deux Préfets, les Communes ne seront plus membres du SMIVAL. Le choix de transférer les contributions au SMIVAL de l'EPCI FP (Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) sur la Commune relève d'un débat au sein de l'EPCI FP. L'instauration de la taxe GEMAPI est également un choix de l'EPCI FP.

Nicolas CALMES présente le résultat de l'exercice et invite le Comité syndical à passer au vote.

Monsieur le Président s'étant retiré, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Nicolas CALMES, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2018 du SMIVAL dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

Section de fonctionnement

Recettes		315 128,52
Dépenses		203 596,31
Résultat de l'exercice	+	111 532,21
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+	134 179,07
Part affectée à l'investissement exercice précédent	-	24 898,16
Résultat de clôture de fonctionnement	+	220 813,12

Section d'investissement

Recettes		671 506,57
Dépenses		898 655,80
Résultat de l'exercice		- 227 149,23
Report exercice antérieur		+ 190 002,61
Résultat de clôture		- 37 146,62
Reste à réaliser	Recettes	553 836,41
	Dépenses	217 633,78
	Total	+ 336 202,63

19/03 Affectation du résultat

Monsieur le Président étant revenu en séance, il propose au Comité syndical de procéder à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de reprendre 220 813,12 € au budget primitif 2019 en report au compte 002.

19/04 Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du Compte de gestion 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19/05 Débat d'orientation budgétaire 2019

Conformément aux articles L.2312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, modifiés, Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire et à débattre de ce rapport. Il souligne les incertitudes au niveau mondial avec les élections en Amérique du sud, le Brexit, les tendances protectionnistes. Avec la loi de finances pour 2019, le gouvernement français tablait sur un déficit de 2,8% du PIB, produit intérieur brut. Celui-ci devrait s'alourdir à

3,2% du PIB en raison des mesures instaurées fin 2018 à hauteur de 10 milliards d'euros : gel de la fiscalité sur les carburants et mesures sociales. La dette publique s'élève ainsi à 98,5% en 2017 et devrait atteindre 99,5% en 2019, voire 100% du PIB en 2020. Trois points de la loi de finances touchent spécifiquement la compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

- Le report de l'échéance du vote de la taxe GEMAPI en avril,
- L'augmentation de 40 à 80% du financement du fonds Barnier sur les mesures individuelles de réduction de vulnérabilité, lorsque celles-ci sont inscrites dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, PAPI,
- Le plafonnement des redevances collectée par les Agences de l'eau et leur redistribution au travers du XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Thomas BREINIG informe que le SMIVAL a travaillé avec le CEPRI sur le sujet du financement des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, un amendement a été adopté par le Sénat pour augmenter l'aide du fonds Barnier de 40% à 80% lorsque le PPRI rend ces mesures obligatoires. Mais l'Assemblée nationale a supprimé cet amendement en lecture finale. La Députée Elisabeth TOUTUT-PICARD a, dès le lendemain, transmis une question écrite au Ministre de la Transition écologique et solidaire interrogeant sur l'inéquité de traitement pour les sinistrés soumis à PPRI par rapport à ceux bénéficiant d'un PAPI.

Monsieur le Président explique que l'année 2018 a été marquée par l'extinction de l'emprunt 0107 (annuité de 4 150 €) et par la contractualisation de deux emprunts pour les travaux du lac de Saint Ybars : un emprunt court terme de 430 000 € pour assurer le portage financier de l'opération (avance sur perception des subventions), dont 200 000 € ont été tirés en 2018, avec un remboursement *in fine* en 2020 et possibilité de remboursement anticipé, ainsi qu'un emprunt moyen terme sur 5 ans de 6 000 €, correspondant à la part d'autofinancement à la charge du SMIVAL.

Monsieur le Président explique que les dépenses d'investissement ont atteint des niveaux importants entre 2014 et 2016 liés à la mise en œuvre de la réorientation du PAPI Lèze. Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent des fluctuations annuelles très importantes (de +59% en 2018 à -19% en 2017) en fonction des opérations réalisées dans l'année (stages, frais de mission, édition de bulletins, maintenance, achats…). Les charges de personnel baissent de 1% en 2018, ce qui traduit en réalité plusieurs événements : repositionnement d'un poste après tuilage en 2017, remplacement d'un congé maternité. Après six années de gel, deux augmentations de 0,6% du point d'indice ont été appliquées au niveau national au 1er juillet 2016 et au 1er février 2017. Avec l'ancienneté, plusieurs situations administratives ont évolué avec avancements d'échelon. L'application de la réforme PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) aboutit au reclassement des agents titulaires qui est annulé financièrement par le mécanisme de transfert prime-point. Les régimes indemnitaires des agents ont progressé dans la limite du cadre décidé par le Comité syndical. Les avantages en nature ont évolué avec la possibilité de remisage à domicile des véhicules de service.

Le taux d'épargne brute qui était revenu en 2017 au niveau de la moyenne nationale, à 14,9%, remonte en 2018 à son plus haut niveau depuis 6 ans, à savoir 41,5%. L'épargne brute permettrait un remboursement très rapide de la dette (ratio capital restant dû / épargne brute = 0,6 en 2018), ce qui inverse la tendance des dernières années à l'allongement de cette durée. Le fonds de roulement couvre jusqu'à 107 jours de dépense journalière moyenne, quand le seuil minimum d'environ 30 jours est préconisé.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

Claude DOUSSIET interroge sur les montants des frais de fonctionnement et sur les montants d'investissement qui peuvent s'expliquer par le fait que le SMIVAL est une structure en évolution. Il suggère une mutualisation de fonctionnement avec le syndicat de l'Arize pour optimiser les équipes.

Monsieur le Président précise que la mutualisation des personnels s'opère d'ores et déjà, par exemple le personnel administratif invite les EPCI FP à décider des orientations puis à organiser les rencontres adéquates.

A l'unanimité, les délégués du Comité syndical demandent aux Présidents des EPCI FP d'examiner l'opportunité d'un rapprochement des syndicats via une mutualisation des personnels.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à 19h30.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 19/01 Approbation du compte rendu des séances des 14 et 21 novembre 2018
- 19/02 Approbation du compte administratif 2018
- 19/03 Affectation du résultat
- 19/04 Approbation du compte de gestion 2018
- 19/05 Débat d'orientation budgétaire 2019

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY

Le Président,

Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze
MAIRIE ST SULPICE/LEZE 31410

Jean-Jacques MARTINEZ